



Landéda, le 20 septembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022

ÉTUDE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BIENS COMMUNAUX

RAPPORT N°04-08/2022

Le Maire présente au conseil le projet d'études de pose de panneaux photovoltaïques sur quatre bâtiments, les terrains du captage et en ombrière sur le parking de Mezglaz.

Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), par ses statuts (article 3) est compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article L2224-32 du Code général des Collectivités territoriales.

Ainsi, dans le cadre du projet susmentionné et des économies d'énergie, il est souhaitable de mener une étude de faisabilité technico-économique.

Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant :

- Si la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF.
- À défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 475€ (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF).

Si l'étude conclue que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de :

- Solliciter le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'un projet d'études de pose de panneaux photovoltaïques sur quatre bâtiments, les terrains du captage et en ombrière sur le parking de Mezglaz,
- S'engager à rembourser au SDEF le coût de l'étude pour un montant de 475€ si le SDEF n'est pas retenu par la commune pour la réalisation de la centrale.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°04-08/2022

Réunion du 26 septembre 2022

**ÉTUDE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LES BIENS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :

Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER

Philippe COAT donne procuration à Christine CHEVALIER

Hervé LOUARN donne procuration à Laurent LE GOFF

Martine KERFOURN donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de solliciter le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique pour la réalisation d'un projet d'études de pose de panneaux photovoltaïques sur quatre bâtiments, les terrains du captage et en ombrière sur le parking de Mezglaz.

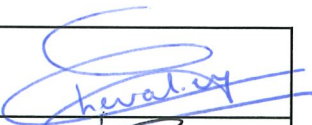
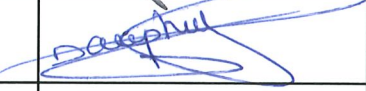
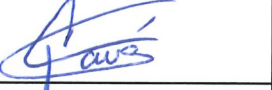
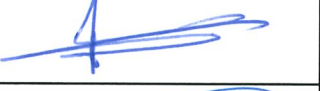
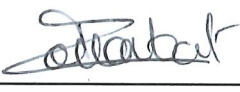
ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de s'engager à rembourser au SDEF le coût de l'étude pour un montant de 475€ si le SDEF n'est pas retenu par la commune pour la réalisation de la centrale.

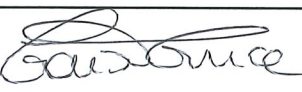
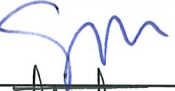
Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220926-2022_09_26-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procurator
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurator.

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwann	
KERFOURN Martine	Procurator
ARZUR Christophe	Procurator
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220926-2022_09_26-DE